



CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES COURS PARTICULIERS D'ARTS DU SPECTACLE

Veuillez consulter notre [brochure des activités extrascolaires 2024-2025](#) pour prendre connaissance des cours particuliers proposés et nous contacter à l'adresse extracurricular@cdl.ch pour plus d'informations.

Inscription

Les inscriptions pour les cours particuliers sont possibles à tout moment pendant l'année. L'inscription se fait sur une base semestrielle : nous créerons un forfait en fonction de la date de début des cours.

Le programme extrascolaire et l'horaire sont disponibles en ligne afin que vous puissiez prendre connaissance des cours particuliers proposés.

À partir du 17 juillet 2024 :

- Merci de compléter le [formulaire d'inscription](#).
- Merci de nous contacter pour toutes demandes d'information : extracurricular@cdl.ch

Dates et lieux

- **Semestre 1** : Du 26 août au 20 décembre 2024
- **Semestre 2** : Du 13 janvier au 13 juin 2023

Tous les cours particuliers ont lieu dans les locaux du CDL.

Facturation

- L'engagement pour les cours particuliers d'arts du spectacle est pour la totalité du semestre, les annulations anticipées ne sont pas éligibles pour des ajustements de coûts et les frais pour le semestre restent dus en totalité.
- Les leçons sont facturées à l'avance et basées sur la date de début du premier cours.
- Si vous inscrivez votre enfant après le début du semestre, vous serez facturé pour le nombre de leçons restantes pendant le semestre.
- Les cours commencés au cours du semestre 1 mais après le processus de facturation (octobre) seront facturés avec l'inscription du semestre 2.

Annulations

- Pour des raisons d'organisation, veuillez prendre le temps de signaler toute absence à extracurricular@cdl.ch.
- **CDL** : Il peut arriver que les cours particuliers d'arts du spectacle soient affectés par des situations indépendantes de notre volonté, comme une maladie ou une absence imprévue, auquel cas les cours peuvent être annulés. Un cours de rattrapage est alors proposé (voir ci-dessous).
- **De la part des parents/tuteurs** : Si vous décidez d'annuler, pour toute autre raison que médicale, il n'y aura malheureusement pas de remboursement possible, ni de leçon de rattrapage offerte. Si la raison est d'ordre médical, un cours de rattrapage sera programmé vers



la fin de chaque semestre, sur présentation d'un certificat médical fourni dans les 72 heures suivant le cours manqué.

- Study leave (janvier à juin) : Pour les étudiants en « study leave », il est de la responsabilité des parents d'informer le département de leur désir d'arrêter les cours lors de l'inscription au semestre 2. Si les absences ne sont pas annoncées lors de l'inscription au package du deuxième semestre, le nombre de leçons du forfait ne pourra pas être ajusté en conséquence et les cours manqués seront facturés. Les étudiants sont tenus d'assister à leurs cours comme prévu, même en cas d'absence de l'école. Par conséquent, la décision de soumettre tout changement au début de la procédure d'inscription semestrielle est laissée aux parents.

Cours de rattrapage

Un cours de rattrapage sera proposé à tous les élèves dont le cours a été annulé par le CDL ou manqué pour une raison médicale certifiée, conformément à notre politique d'annulation. Le cours de rattrapage sera organisé dès que possible en fonction de la disponibilité du professeur et de l'élève. Les leçons de rattrapage ne peuvent en aucun cas occasionnées de réductions de frais. Le CDL proposera un maximum de trois propositions de leçons de rattrapage ; après cela, le CDL se réserve le droit de considérer la leçon comme perdue.

Contact

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : extracurricular@cdl.ch.